



# Attestation

## NOUVELLES ÉLECTIONS DES CONSEILS CONSULTATIFS DES LOCATAIRES DU 11 OCTOBRE 2023

Autorisation – Référence à une association agréée par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale

En tant qu'association œuvrant à l'insertion par le logement, agréée par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, l'asbl .....  
marque son accord sur l'utilisation par Mme/Mr (\*) .....  
domicilié(e) dans un logement de la SISP, LE LOGEMENT BRUXELLOIS / COMENSIA / LOJEGA (\*), de la dénomination de l'association dans le cadre des élections des conseils consultatifs des locataires organisées le 11 octobre 2023.

Notre association autorise dès lors la SISP, LE LOGEMENT BRUXELLOIS / COMENSIA / LOJEGA (\*), à faire figurer sur la liste des candidatures et sur le bulletin de vote qui seront établis par la SISP en vue des élections du 11 octobre 2023, à côté du nom de la personne mentionnée ci-dessus, notre dénomination comme indiquée ci-après : .....  
.....

Ce document est exclusivement destiné aux élections des conseils consultatifs des locataires du 11 octobre 2023 et ne peut être utilisé à d'autres fins.

Fait à Bruxelles le .....

Nom et qualité du signataire :

(\*) Biffez les mentions inutiles

**À faire remplir, signer et à annexer à votre lettre de candidature uniquement si vous exprimez le souhait que le nom d'une association œuvrant à l'insertion par le logement soit indiqué après votre nom sur la liste des électeurs.**